

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 3 octobre 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DAC 555** Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Courts Devant (17e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Courts Devant (17e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Courts Devant pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Courts Devant, 8, cours Saint-Pierre 75017 Paris, pour la 12e édition du festival International de courts métrages Paris Courts Devant. 20925- 2016\_08315.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 10.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, rubrique 314, chapitre 65, nature 6574, ligne VF02006, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**